



# S O N C E B O Z - S O M B E V A L

## VOTATION MUNICIPALE DU 24 FEVRIER 2008

Conformément à l'art. 4 du règlement d'organisation, les citoyennes et citoyens de Sonceboz-Sombeval ayant le droit de vote en matière communale sont appelés à se prononcer, par les urnes, le

**dimanche 24 février 2008 de 10.00 – 12.00 heures**

au local de vote de l'administration communale, sur l'objet suivant :

**Acceptez-vous le crédit d'engagement de Fr. 5'800'000.- pour l'assainissement de la Station d'épuration des eaux usées des communes de Cormoret, Courtelary, Cortébert, Corgémont et Sonceboz-Sombeval dont à déduire les subventions de Fr. 741'554.-**

**(part nette de Fr. 1'614'960.60 à charge de Sonceboz-Sombeval)**

Le vote par correspondance est valable selon les mêmes dispositions que pour les votations et les élections cantonales et fédérales.

Sonceboz-Sombeval, le 21 janvier 2008

**LE CONSEIL MUNICIPAL**